



Paris, le 17 novembre 2009

**Monsieur le Ministre de l'Ecologie,  
de l'Energie, du Développement Durable et  
de la Mer**

**Objet : Préavis de grève commun CGT, FO, CFDT et demande d'audience.**

Monsieur le Ministre,

La loi relative au transfert des parcs a été promulguée le 26 octobre 2009.

Celle-ci prévoit le transfert des parcs en deux étapes : soit le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les premiers transferts concernent environ 35 départements et 2 000 OPA.

150 OPA ne seront pas transférés et resteront vraisemblablement dans les services de l'Etat.

La loi prévoit que les OPA concernés par les transferts seront mis à disposition sans limitation de durée.

Après cette mise à disposition et dès que les décrets seront promulgués une option individuelle d'intégration sera offerte aux OPA.

Nous sommes à 45 jours des premiers transferts de service et à ce jour aucun texte relatif aux conditions de transfert, à la mise à disposition et au droit des agents n'a été porté à la connaissance des OPA. Les décrets d'application de la loi qui concernent les conditions d'intégration, de retraite et de maintien de la rémunération ne sont pas parues.

Pourtant le processus de pré-positionnement a été lancé. Des fiches de postes ont été proposées aux agents avant le 30 octobre avec une obligation de réponse avant le 21 novembre 2009, dernier délai.

Dans une circulaire datée du 7 octobre 2009, Monsieur le Secrétaire Général stipule qu'une information doit être apportée aux agents et qu'ils doivent disposer de tous les éléments dont ils ont besoin pour se forger un avis sur la proposition d'affectation et cela pour l'ensemble des services dans lesquels ils sont susceptibles d'être affectés.

Force est de constater qu'à l'instant présent, les OPA sont loin de disposer de tous ces éléments.

Le 29 octobre 2009, nous avons rencontré la Direction des Ressources Humaines de notre Ministère.

Un point a été fait sur les premiers transferts. En ce qui concerne les OPA non transférés, la DGITM a été dans l'incapacité de nous donner leurs conditions d'insertion et de travail dans les DIR, dans les services de navigation et autres services de l'État et encore moins leurs perspectives d'avenir.

Pour les OPA transférés, nous avons exigé qu'ils soient traités comme les autres agents du ministère qui ont été concernés par des processus de transfert. En effet, en 2007 des agents ont été transférés dans les collectivités, ils ont eu connaissance 6 mois auparavant des garanties que l'État apportait sur les conditions d'intégration, de mise à disposition, de détachement et de maintien de la rémunération en MAD.

Le 16 novembre, la DRH nous a présenté une instruction concernant les transferts et une note technique relative à la MAD SLD. Ces textes qui ont été diffusés à l'ensemble des partenaires n'apportent pas d'éléments suffisants aux OPA notamment sur :

- La notion de mise à disposition sans limitation de durée
- Leurs droits en général et notamment leurs droits syndicaux qui semblent remis en cause
- Le maintien de leur rémunération dans le cadre de la MAD SLD

La DRH répond que :

- nous ne pourrions pas être traités de la même manière que les fonctionnaires,
- la mise à disposition des OPA se trouve face à un vide juridique et les textes ont été écrits par interprétation,
- le maintien de la rémunération ne pourrait se faire au delà de ce qui a été proposé à savoir en excluant les services faits et les HS.

A cela, il faut ajouter que la DRH ne nous a pas apporté de réponse sur les mesures catégorielles qui avaient été actées dans le budget 2009 à savoir l'officialisation par un arrêté de la revalorisation de la prime de métier et la revalorisation salariale du pied de grille des OPA. Il ne nous a pas été répondu favorablement sur l'ouverture de négociations sur la revalorisation du régime indemnitaire et de la grille de classification pourtant acté par le Ministère.

Devant autant d'incertitudes, d'injustices et une situation inacceptable pour les OPA, les organisations syndicales ont quitté la réunion.

Nos organisations syndicales se sont réunies ce jour.

## **Nous exigeons :**

- **L'application des mesures catégorielles prévues dans le budget 2009 ainsi que l'ouverture de négociations sur la revalorisation du régime indemnitaire et de la grille de classification.**
- **Que L'Etat et le Ministère prennent leurs responsabilités et des engagements pour les OPA dans le cadre des transferts et des mutations dans les services de l'Etat. Nous entendons être traités avec la même considération que les autres personnels concernés par les transferts précédents.**
- **Une circulaire sur des garanties apportées aux OPA dans le cadre des transferts et des mobilités.**
- **Une circulaire sur la mise à disposition sans limitation de durée assise sur une base juridique et spécifiant les droits des OPA y compris les droits syndicaux.**

- **Une circulaire sur le maintien de la rémunération dans le cadre de la MAD SLD.**
- **Une organisation de travail, des garanties et une véritable perspective d'avenir pour l'ensemble des OPA qui resteront dans les services de l'Etat.**

N'ayant pas à ce jour été entendus par votre administration sur ces revendications légitimes, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de considérer la présente comme préavis de grève pour la journée du **jeudi 3 décembre 2009** ainsi que les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce courrier vaut également préavis de grève reconductible sur la période hivernale entre le 10 décembre 2009 et le 31 mars 2010.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels OPA des parcs et services spécialisés y compris ceux mis à disposition dans le cadre de la loi du 13 août 2004.

Dans le cadre de ce préavis, nous sollicitons une audience dans les plus brefs délais pour vous faire part de nos revendications et trouver une solution acceptable pour que les OPA soient traités d'une manière équitable et aient tous les éléments pour faire un choix déterminant pour leur avenir.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le SNOA CGT  
Le Secrétaire Général

Pour SNPTATECT FO  
Le Secrétaire Général

Pour l'USEE CFDT

Charles BREUIL

Jean Yves BLOT

Patrick GROSROYAT